



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28
Date de la convocation		
25/03/2026		
Date d'affichage		
25/03/2026		

### Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 31 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

**Présents :** tous les membres à l'exception de DUBOS Christelle, et BARRIS Vanessa qui ont donné respectivement pouvoir à COLOMES Olivier et FABRE Philippe.

**Absent(s) excusé(s) :** BELLOCQ Aurélien

**Secrétaire de séance :** BOUCLEY Evelyne

N°2026-03-31-12/36

### Approbation du Règlement Budgétaire et Financier M57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le passage obligatoire au 01.01.2024 pour toutes les collectivités et leurs établissements publics administratifs (tel que le CCAS) de la nomenclature M14 à la nomenclature M57, et la nécessité d'adapter un règlement budgétaire et financier qui détermine les choix de stratégie de gestion budgétaire,  
Vu le document Règlement Budgétaire Financier ci-joint,  
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 16.11.2023,  
Vu l'avis du receveur Municipal,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le Règlement Budgétaire Financier ci-joint.

A Labenne, le 1<sup>er</sup> avril 2026

La Secrétaire de séance,

Evelyne BOUCLEY



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 03/04/2026  
Et publication et/ou notification le 03/04/2026